

L'an deux mil dix-sept le 12 octobre à vingt - heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- C.D.C Cœur de Nacre : rapport annuel d'activité 2016
- C.D.C Cœur de Nacre : approbation du rapport de la C.L.E.C.T. relatif à L'intégration de Courseulles et Reviere - répartition des charges
- SDEC : retrait de la commune de Guilberville
Adhésion de la C.D.C Cœur de Nacre
- Recensement de la population 2018 : création de 2 emplois temporaires d'agent recenseur
- Modification de la convention de travail d'un agent de service (Mairie / SIVOS)
- Avenant au contrat de maintenance des cloches de l'église
- Contrat maintenance groupée des extincteurs : annulation
- Travaux salle de motricité
- Chauffage école et bibliothèque + DBM n°2 (délibération budgétaire modificative)
- Acquisition d'une sono portable
- Stérilisation chats : régularisation de facture
- Travaux impasse du Canada
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT - Mme Anick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU - Mme Virginie MAILLARD - M Alain BRILLAND - Mme Sylvie ROSELLO - M Alain BALLAY

Absents :

Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT - Mme Laurence RONCO - M Samuel MARIE

SECRETARE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 11 septembre est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents

CDC CŒUR DE NACRE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016

Le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu le rapport annuel de la C.D.C.

Après lecture il demande si des observations sont faites :

Mme MAILLARD demande des précisions concernant l'obtention du fond de concours de la C.D.C.

R/ le Maire nous informe que pour l'obtention de ce dernier il faut que le projet présenté serve et concerne plusieurs communes.

Après ce délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents (10 voix) le rapport annuel d'activité 2016 de la C.D.C. Cœur de Nacre.

CDC CŒUR DE NACRE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. RELATIF A L'INTEGRATION DE COURSEULLES ET REVIERS - Répartition des charges

Après commentaire du rapport, il en ressort qu'une répartition des charges doit se faire équitablement entre les différentes communes.

Après en avoir débattu le rapport est approuvé à l'unanimité des présents (10 voix).

SDEC : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE GUILBERVILLE

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de TORIGNY-LES-VILLES (Manche), constituée des communes de Torigni-sur-Vire,

Brectouville, Giéville et Guilberville (Calvados), entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire (Manche) et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de TORIGNY-LES-VILLES a décidé par délibération en date du 22/09/2016 d'adhérer au syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM, et par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du SDEC ENERGIE (Calvados).

Lors de son assemblée du 12/12/2016, le Comité Syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé ce retrait, au 31/12/2017.

Conformément aux dispositions visées à l'art. L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ces adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal de BASLY à l'unanimité des présents (10 voix) approuve le retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du SDEC ENERGIE.

ADHESION DE LA C.D.C. CŒUR DE NACRE AU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision des statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les Equipements communautaires ».

Lors de son Assemblée du 19/09/2017, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la CDC Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BASLY, à l'unanimité des présents (10 voix), approuve l'adhésion de la Communauté de Communes CŒUR DE NACRE au SDEC ENERGIE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

CREATION DE 2 EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'organiser le prochain recensement de la population de BASLY programmé par l'INSEE, dont l'enquête devant se dérouler du 18 janvier au 17 février 2018. Il expose la nécessité, vu la taille de la commune, de créer deux emplois temporaires d'agent recenseur non titulaires afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ; vu la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 ;

Vu la loi 2002-76 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret 2003-485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population nationale ;

Vu le décret 88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal de BASLY ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (10 voix) décide en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, la création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de janvier 2018 à fin février 2018.

Les Agents seront payés à raison d'un montant forfaitaire par feuille de logement recueillie et par bulletin individuel recueilli, conformément aux directives de l'INSEE.

La collectivité versera un forfait pour frais de transport.

Les agents recenseurs recevront une somme forfaitaire pour chaque séance de formation organisée par l'INSEE.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL D'UN AGENT DE SERVICE (Mairie/SIVOS)

Le Maire informe le conseil de la demande de l'adjoint technique territorial principal, employée par le SIVOS pour les besoins de l'école maternelle et sous convention avec la commune de BASLY pour le ménage des locaux communaux, de disposer d'une heure de travail hebdomadaire supplémentaire dans le cadre de la convention avec la commune de BASLY, pour les besoins du service et afin d'équilibrer sa charge de travail entre SIVOS et Commune de BASLY ce qui représente au total un temps complet (35h/semaine).

Ainsi le temps de travail sur la commune de Basly passera de

12H00 à 13H00/semaine avec déduction d'une heure de travail hebdomadaire au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (10 voix) donne son accord et autorise le Maire à signer la nouvelle convention à venir (1^{er}/01/2018) en ce sens.

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES DE L'EGLISE

Dans le cadre de la mutualisation avec les communes de Colomby-Anguerny et Bény-sur-Mer, une demande de devis a été faite auprès de plusieurs prestataires pour l'entretien des 4 églises concernées. 4 entreprises ont répondu à cette demande. Après étude des devis la société BODET a été retenue et un contrat a été signé pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) pour l'entretien des cloches.

Ayant déjà cette société pour l'entretien de nos cloches, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'établissement d'un avenant au contrat actuel et autorise monsieur le maire à le signer.

CONTRAT MAINTENANCE GROUPEE DES EXTINCTEURS : ANNULATION

Vu le problème rencontré avec la société ISOGARD, cette dernière devant procéder à un audit de nos installations, s'étant permise de procéder sans notre accord préalable à des modifications des installations qu'elle a facturées,

Vu le même procédé dans les autres communes concernées par la mutualisation, d'un commun accord les Elus ont reçu à la Mairie de Colomby-Anguerny le responsable de la société ISOGARD et après lui avoir fait part de notre désaccord concernant sa façon de travailler, nous l'avons informé de la rédaction d'un courrier recommandé mettant fin au contrat.

Il a reconnu qu'effectivement il avait eu une démarche précipité et qu'en conséquence, il acceptait la dénonciation du contrat en cours.

En conséquence le conseil municipal de BASLY annule sa délibération antérieure.

TRAVAUX SALLE DE MOTRICITE

Un devis va être demandé pour le remplacement de la main courante de l'escalier de sortie de la salle de motricité cette dernière étant cassée par l'effet de la rouille sur les soudures.

CHAUFFAGE ECOLE ET BIBLIOTHEQUE + DM (Délibération budgétaire modificative)

Vu le descriptif donné à deux entreprises sur le matériel souhaité, 2 devis ont été reçus pour le remplacement de la chaudière et la mise en place d'une régulation thermostatique pour l'école maternelle :

devis SANICLIM (Cresserons) 11 175,12€

Devis ALPS (Damblainville) 11 086,84€

Après en avoir débattu, la société ALPS a été retenue pour effectuer les travaux.

Concernant la bibliothèque, n'ayant reçu qu'un devis nous allons relancer d'autres Entreprises.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la décision budgétaire modificative nécessaire au paiement de la facture.

D'autre part le Maire informe le conseil de la possibilité d'obtenir une aide de la C.D.C Cœur de Nacre au titre du fonds de concours pour le financement de ces travaux.

Une demande sera relayée en ce sens par le Maire.

ACQUISITION D'UNE SONO PORTABLE

Suite à l'étude faite concernant nos besoins pour une sonorisation extérieure, 2 devis ont été reçus :

l'Atelier du Son pour une sono, un pied, une housse et deux micros sans fil = 1016€ TTC

Auvirys : une sono, un pied et un micro 1095,84€ TTC

Le conseil à l'unanimité décide de retenir la société l'Atelier du Son, moins chère et fournissant une housse et un micro supplémentaire.

STERILISATION CHATS : REGULARISATION DE FACTURE

M. le maire a fait stériliser 5 chats + tatouages auprès de la clinique vétérinaire de l'Olivier à Douvres-la-Délivrande.

La fondation de 30 Millions d'Amis a pris en charge une somme de 339.98€

Il reste un solde de facture de 81,10€. Accord à l'unanimité.

TRAVAUX IMPASSE DU CANADA

Report de la décision début janvier

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire

Bilan de la journée don du sang : très positif puisque 34 personnes ont répondu présent à cette collecte.

Suite aux actes de vandalisme commis sur la commune, des plaintes ont été faites auprès de la gendarmerie par les personnes victimes de ces dégradations et une enquête est en cours.

Michel LEGRAND

Nous informe du commencement de la réalisation des plans concernant l'effacement des réseaux rue du Bac du Port pour un début des travaux vers le mois de mai 2018.

M. le Conseiller Départemental Cédric NOUVELLOT nous a informé des travaux de réalisation d'un rond-point au carrefour Route de Douvres et Route de Courseulles pour 2018.

Mme Annick PLOUHINEC

-Où en est la demande d'utilisation du stade et des vestiaires par l'US Thaon ?

R/ suite à la rencontre sur place avec un responsable du club le maire a proposé l'utilisation en l'état des vestiaires pour que les joueurs puissent se changer.

-Où sera installé le défibrillateur?

R/ le défibrillateur sera implanté au dos du mur de l'entrée de la mairie. Il reste à prévoir l'alimentation électrique. Un devis va être demandé à l'entreprise LEPETIT.

M Alain BALLAY

Demande quand interviendra la taille des peupliers du stade.

R/la taille sera faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 14 novembre à 20H00.